PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2025

Présents : M. Bruno CLOCHON, M. Didier VERGNAUD, Mme Laura RENNTEAU, Mme Annie COEFFEUR, Mme Martine HAIDON, M. Marc DUPONT
Excusés : M. Romain BITARD, **Absents : Mme Paulette MALAVAUD**
SECRÉTAIRE : M. Marc DUPONT

Ouverture de la séance à 18h30.
Approbation à l'unanimité des présents du PV du dernier conseil, en date du 03 décembre 2024.
Désignation de Monsieur Marc Dupont en tant que secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-01 en date du 10 février 2025 portant sur la participation aux frais de scolarité des élèves des écoles de SARDENT, d'AHUN et de l'école ST LOUIS à AUBUSSON

VOTES : **6 POUR**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les frais de scolarité demandés par
- la commune de Sardent pour un élève du Donzeil scolarisé : 700€
- la commune d'Ahun : 150€ par élève
- l'école privée Saint-Louis à Aubusson pour 1 élève : 803,13€ proposés à titre indicatif, que Monsieur le Maire propose de réduire à 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; Accepte les participations proposées à l'unanimité des présents.

Madame Laura RENNETEAU quitte la salle.

Délibération n° 2025-02 en date du 10 février 2025 portant sur les travaux de réhabilitation du logement social de l'ancienne école

VOTES : **5 POUR**

Monsieur le Maire présente le projet d'isolation du logement et son plan de financement
Coût global : 38 372.03 € HT (40484.09€ TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; Accepte le plan de financement ; Autorise d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2025 ; Autorise le Maire à demander les subventions et approuve le projet à l'unanimité des présents.

Madame Laura RENNETEAU revient dans la salle

Délibération n° 2025-03 en date du 10 février 2025 portant l'achat d'un défibrillateur pour la commune

VOTE : ajourné

Le coût moyen d'un défibrillateur serait de 1600 à 2000 €, le coût d'un contrat de maintenance n'a pas été étudié. Manquant d'informations quant au coût de la maintenance et à l'obligation de disposer d'un défibrillateur au regard des activités effectuées dans la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de reporter ce vote.

Questions diverses

- Qualité de l'eau : contrôle par l'ARS des eaux destinées à la consommation humaine.

- Rapport annuel du SIAEP : Évolution de la consommation à la baisse pour un nombre d'abonnés qui augmente très peu. Qualité de l'eau, prélèvements conformes dans l'ensemble.

- RPI et piscine : Les élèves des écoles se rendent à la piscine afin d'atteindre l'objectif national « savoir nager ». La communauté de communes Creuse Grand Sud souhaite facturer au RPI une part de la rémunération des maîtres-nageurs, qui se répercutera sur les communes ayant des enfants scolarisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.